



Date de dépôt : 1^{er} mars 2023

Réponse du Conseil d'Etat **à la question écrite urgente de Guy Mettan : Mâchefers : où en sommes-nous ?**

En date du 27 janvier 2023, le Grand Conseil a renvoyé au Conseil d'Etat une question écrite urgente qui a la teneur suivante :

La problématique des mâchefers préoccupe les Genevois depuis des années sans qu'une solution durable ait été proposée. Divers projets de décharges ont été envisagés, sans suite notable. Le dépôt du Bois-de-Bay, présenté comme temporaire, semble devoir s'installer dans la durée tandis qu'une partie des quelques dizaines de milliers de tonnes produites annuellement par l'usine des Cheneviers est réexportée vers d'autres cantons à prix fort, tant sur le plan financier que sur le plan des émissions de CO₂ alors que des possibilités de retraitement moins coûteuses en francs et en énergie existeraient du côté français.

L'objet de la présente question est de faire le point sur la situation actuelle, en répondant notamment aux questions suivantes :

- **Tonnage produit annuellement et projections prévues ?***
- **Etat présent et futur du dépôt du Bois-de-Bay ?***
- **Part des mâchefers retraités dans le canton et à l'extérieur ?***
- **Situation des divers projets d'entreposage dans le canton ?***
- **Possibilités de retraitement en France voisine selon les législations en vigueur de part et d'autre de la frontière ?***

RÉPONSE DU CONSEIL D'ÉTAT

En préambule, il convient de préciser que la décharge accueillant jusqu'à maintenant les mâchefers genevois se situe à Bernex et que « le dépôt du Bois-de-Bay » mentionné dans la présente question écrite urgente est en réalité une installation de traitement des mâchefers, et non une décharge ni un lieu de stockage.

Pour rappel, l'ordonnance fédérale sur la limitation et l'élimination des déchets, du 4 décembre 2015 (OLED; RS 814.600), prescrit que les mâchefers de l'incinération des déchets soient déposés en décharge de type D. En Suisse romande, les volumes de ce type de décharges sont très limités. Les usines de valorisation et de traitement des déchets sont dans une situation extrêmement délicate, car leurs exutoires ne sont pas connus à relativement court terme.

Le canton de Genève s'est saisi du problème depuis de nombreuses années, tant sur le volet de la réduction du volume de mâchefers à enfouir (grâce à une valorisation accrue) que sur celui des solutions de stockage, mais les projets de nouvelles décharges sont souvent bloqués et les procédures s'allongent en raison des nombreuses oppositions des communes et des riverains.

S'agissant des chiffres, les productions annuelles de mâchefers déferrailés dans l'installation du Bois de Bay au titre de la valorisation ces dernières années (les données 2022 sont en cours de consolidation) sont les suivantes :

2020 : 36 200 tonnes,

2021 : 39 200 tonnes.

Par ailleurs, on peut considérer qu'à l'horizon de mise en exploitation de Cheneviers IV, nouvelle usine d'incinération prévue pour une mise en service à l'horizon 2026, la production de mâchefers s'élèvera aux alentours de 32 000 tonnes.

La décharge à mâchefers de Châtillon (Bernex) n'accueillera plus de mâchefers en 2023. Un projet de fermeture de cette décharge est d'ailleurs en cours d'élaboration par les Services industriels de Genève, qui l'exploitent. Parallèlement à la fin de la capacité de stockage du site de Châtillon, l'exutoire utilisé pour les mâchefers genevois est actuellement celui d'une décharge de type D dans le Jura – et ce jusqu'à fin 2024 – selon la répartition suivante :

	2020	2021
Genève (Châtillon)	26 100 tonnes	18 900 tonnes
Jura (SEOD)	10 100 tonnes	20 300 tonnes

Au-delà de 2024, notre canton n'a toutefois pas de solution pour l'entreposage des mâchefers qu'il produit, raison pour laquelle des investigations pour la création d'un nouveau site de stockage sont absolument indispensables.

Plusieurs sites pouvant potentiellement accueillir une décharge de type D (pour mâchefers) ont ainsi été identifiés dans notre canton dès 2016 (cf. rapport « Recherche de secteurs potentiels d'implantation d'une nouvelle décharge pour scories sur le canton de Genève », 2016)¹. A l'issue d'une analyse multicritère indépendante, trois sites prioritaires ont été identifiés : 1) Bourdigny (commune de Satigny), 2) Long-Pré (commune de Versoix), 3) Forêt Collex-Bossy (commune de Collex-Bossy).

L'aménagement d'une décharge à mâchefers devant répondre à des critères géologiques bien spécifiques, la réalisation d'investigations géologiques est donc nécessaire pour vérifier si les sites identifiés peuvent se prêter à ce type d'activité. Ainsi, le département du territoire (soit pour lui l'office cantonal de l'environnement) a engagé des investigations géologiques sur le premier site identifié. Toutefois, les propriétaires des parcelles ont refusé tout accès à leurs terrains, forçant l'Etat à rendre, en 2022, une décision administrative pour permettre cet accès. En effet, la planification des décharges est une tâche cantonale selon le droit fédéral. La décision a fait l'objet d'un recours, actuellement pendant au Tribunal administratif de première instance, et bloquant le processus d'investigations.

Enfin, la possibilité évoquée de retraitement en France voisine n'existe pas : les mâchefers doivent être éliminés sur le territoire national. Au demeurant, la législation suisse impose la mise en décharge des mâchefers, leur utilisation comme matériaux de construction étant strictement interdite.

¹ [Etudes sur l'identification de sites pour une décharge de type D et E à Genève et pour la réduction des mâchefers | ge.ch](#)

Au bénéfice de ces explications, le Conseil d'Etat vous invite à prendre acte de la présente réponse.

AU NOM DU CONSEIL D'ÉTAT

La chancelière :
Michèle RIGHETTI

Le président :
Mauro POGGIA